Madame, Monsieur,

Vous avez souhaité m’interroger, en tant que candidat à l’élection législative, sur trois questions relatives à la question israélo-palestinienne. Je vous en remercie vivement.

Vous trouverez ci-dessous mes réponses aux trois questions.

**Question 1**.

Je suis pour la transparence la plus totale. Je me retrouve parfaitement dans la demande introduite par les Députés Candelier et Gérin.

**Question 2**

La colonisation est illégale. Tout commerce et tout investissement qui la favorise également. Des mesures restrictives doivent donc être prises.

**Question 3.**

La France doit reconnaître l’État de Palestine, et agir pour que ses partenaires européens fassent de même. Nous devons reconnaître l’État palestinien viable et indépendant, dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et dans le respect du principe du droit au retour des réfugiés, conformément aux résolutions de l’ONU.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes salutations les meilleures.

**Fabien THIÉMÉ**

**Candidat dans la 21ème circonscription du Nord**